



Légende

Fond de plan
 - Limite de zone inondable

Enjeux ponctuels
 ● Habitat diffus
 ● Entreprises recensées
 ● Entreprises de plus de 10 salariés
 ● Autres entreprises (moins de 10 salariés ou salariés non connus)

Aire d'accueil des gens du voyage
 ● Aire d'accueil des gens du voyage

Principaux établissements recevant du public
 ▲ Type scolaire
 ▲ Type stratégique
 ▲ Type médical
 ★ Autre

Enjeux surfaciques
 ■ Zones d'activités viabilisées à enjeux majeurs
 ■ Enjeux futurs prioritaires
 ■ Enjeux futurs
 ■ Hypercentre - zone urbaine
 ■ Hypercentre - zone économique
 ■ Hypercentre - zone de loisirs
 ■ Zone urbaine - zone d'habitat
 ■ Zone urbaine - zone économique
 ■ Zone urbaine - habitat regroupé notable
 ■ Zone urbaine - zone de loisirs
 ■ Autre - habitat regroupé
 ■ Autre - zone économique
 ■ Autre - zone de loisirs
 ■ Equipement sportif majeur

Ouvrages techniques
 ▲ Centre d'élimination des déchets
 ▲ Voies principales inondables

Réseau
 ▲ Gaz
 ▲ Pompage
 ▲ Poste de transformation électrique
 ▲ Réseau téléphonique
 ▲ Poste de refoulement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE (19)
 SEPER / unité risques

PPRI du bassin de Brive la Gaillarde
 Cartographie des enjeux
 Commune de Brive-la-Gaillarde

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.
 TULLE, le 29 JAN. 2019
 Le Préfet,
F. Veau
 Frédéric VEAU

Echelle : 1/5000
 Septembre 2017
 N° 8 31 1109

COPIE

ARTELIA
 Agence de Bordeaux

